

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 05 mai 2020
Salle du Chardon Bleu**

(Réunion tenue à huis clos compte-tenu des mesures de confinement)

Sur convocation du 29 avril 2020

La séance débute à 14h00

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme BELOTTI Florence, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, M. MASSON Julien, Mme VEUJOZ Patricia, Mme GIRARDEY Stéphanie (soit plus d'un tiers du conseil municipal, quorum atteint en fonction des nouvelles dispositions réglementaires)

Sont absents et excusés : Mme LOCQUENEUX Elodie, Mme DUC Marie-Laurence

Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2020

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Affectation du résultat exercice 2019 – Budget communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget général, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2019.

Après avoir adopté le compte administratif 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- en section de fonctionnement un excédent de	89 637,30 €
- en section de fonctionnement un excédent antérieur de	20 000,00 €
- en section d'investissement un déficit 2019 de	-250 028,02 €
- en section d'investissement un excédent antérieur de	149 895,24 €
- un déficit définitif d'investissement de	-100 132,78 €
- en recettes d'investissement le solde des restes à réaliser	63 124,69 €

- CONSTATE l'excédent de fonctionnement de 109 637,30 €

- CONSTATE déficit d'investissement de -100 132,78 €

- CONSTATE le solde de restes à réaliser en recettes de 63 124,69 €

- DECIDE l'affectation suivante des résultats de fonctionnement :

- Article 1068 des recettes d'investissement la somme de 109 637,30 € est affectée en recettes d'investissement.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Affectation du résultat exercice 2019 – Budget eau et assainissement

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget eau et assainissement, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2019.

Après avoir adopté le compte administratif 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- en section de fonctionnement un déficit 2019 de	-14 745,84 €
- en section de fonctionnement un excédent antérieur de	267 481,37 €
- un excédent définitif de fonctionnement de	252 735,53 €
- en section d'investissement un excédent 2019 de	69 055,58 €
- en section d'investissement un excédent antérieur de	39 527,84 €
- un excédent définitif d'investissement de	108 583,42 €
- en section d'investissement le solde des restes à réaliser	0,00 €
- CONSTATE l'excédent de fonctionnement de	252 735,53 €
- CONSTATE l'excédent d'investissement de	108 583,42 €
- CONSTATE le solde de restes à réaliser	0,00 €
- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 252 735,53 € au compte 002.	

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Budget primitif 2020 – Budget communal

Monsieur Raymond MASLO, Maire, présente le budget primitif du budget général pour 2020, déposé sur la table des délibérés qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 172 774,73 €, répartie comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	788 482,92 €	788 482,92 €
Section d'investissement	384 291,81 €	384 291,81 €
Total du budget	1 172 774,73 €	1 172 774,73 €

Après avoir procédé à l'examen du budget primitif du budget général, exercice 2020,

Il propose d'adopter le budget primitif du budget général qui s'équilibre en section de fonctionnement à 788 482,92 € et en section d'investissement à 384 291,81 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Budget primitif 2020 -Budget eau et assainissement

Monsieur Raymond MASLO, Maire, présente le budget primitif du budget eau et assainissement pour 2020, déposé sur la table des délibérés qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 585 709,66 €, répartie comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	454 646,08 €	454 646,08 €
Section d'investissement	<u>131 063,58 €</u>	<u>131 063,58 €</u>
Total du budget	585 709,66 €	585 709,66 €

Après avoir procédé à l'examen du budget primitif du budget général, exercice 2020,

Il propose d'adopter le budget primitif du budget eau et assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 454 646,08 € et en section d'investissement à 131 063,58 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Jardins partagés – Projet d'achat de terrains

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'achat de terrains sur le secteur Jean Poncet afin de proposer des jardins partagés. Les parcelles communales AE154 et AE155 seront aménagées en amont de ces transactions.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à ce projet.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Questions diverses :

*** Point COVID-19 :**

Masques :

Une commande de masques à destination des Mortillons a été effectuée par le biais de la Communauté de Communes de la Matheysine (délais de livraison à préciser).

Une commande de masques a également été passée auprès de la REGION.

Ecole communale :

Toutes les mesures sanitaires sont mises en place pour l'accueil des enfants à compter du 12 mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Fait à La Morte, le 11 mai 2020

La Secrétaire de séance
Marie-Noëlle DUCHAMP

Le Maire
Raymond MASLO

